

PROCES-VERBAL DE LA REUNION CSE DE LA MLHG

Du 29 Avril 2020

Présents :

Représentant de l'Employeur

CARREL Nadège
Directrice

Délégués 1^{er} Collège

Lydie Clément Secrétaire CSE
Catherine HERNANDEZ Trésorière adjointe CSE

Délégués 2^{ème} Collège

Frédéric ROLLET

Invitée :

Christine COMMINGES-DELPECH - RRH

Absents :

Sabine Duby
Laurent Olivier Trésorier CSE
Florence VAYR
Sophie SANCHEZ

POINTS RELATIFS AU CE

- Validation du PV du 29 janvier 2020 et du PV du 13 mars 2020
- Formation des membres du CSE
- Comptes du CSE – Budget 2020
- Présentation de la maquette financière de la CPO et points sur les appels à projet et Remojeunes
- Accord d'intéressement 2020
- Présentation de l'avenant 66 et implications sur notre contrat collectif de santé
- Mouvement du personnel
- Questions diverses

Points reportés ultérieurement pour un traitement en présentiel :

- Accord d'intéressement 2019 : Choix du support. Intervention de Mr PILHET et de Mr ROMERO
- Consultation sur la Politique sociale
- Points sur les informations relatives à l'évolution de la CCN (avenant 65)
- Bilan plan égalité professionnelle de la MLHG, nouveau plan et consultation du CSE
- Information sur l'évolution de la CCN

Point 1 : Validation du PV du 29 janvier 2020 et du PV du 13 mars 2020

Nadège Carrel demande de porter une attention particulière à la rédaction des PV qui demandent parfois trop de corrections.

Lydie Clément explique que l'inspecteur du travail a conseillé de rédiger des PV moins synthétiques, reflétant d'avantage le contenu des débats.

Après relecture et corrections, les 2 PV sont adoptés à l'unanimité.

Nadège Carrel indique que dans l'impossibilité d'afficher les PV adoptés, ils seront mis en ligne sur l'extranet et la secrétaire du CSE demandera aux assistantes administratives des antennes de communiquer l'information aux salariés.

Point 2 : Formation des membres du CSE

Après consultation de plusieurs organismes de formation, les délégués salariés présentent les devis des formations de l'organisme AXIA Consultants qu'ils ont retenu :

- Une formation sur le thème de la santé, sécurité et conditions de travail sur 3 jours pour un montant remisé de 4800€ pour 8 personnes
- Une formation sur le thème du statut, rôle et missions des membres du CSE :
 - Soit sur 2 jours pour un montant remisé de 2900€ pour 8 personnes
 - Soit sur 3 jours pour un montant remisé de 3700€ pour 8 personnes

Les délégués du personnel indiquent leur préférence pour la formation de 3 jours, 2 jours consécutifs et une journée supplémentaire pour faire le point sur l'application des acquis.

Christine COMMINGES-DELPECH rappelle que la formation sur le thème de la santé, sécurité et conditions de travail est financée par l'employeur alors que la prise en charge de la formation sur le thème des statuts, rôle et missions des membres du CSE relève du budget fonctionnement du CSE .

La directrice donne son accord pour la prise en charge des formations demandées en indiquant qu'elle souhaite que le trésorier négocie le coût de la formation financée par l'employeur pour le ramener au même niveau que celui de la formation prise en charge par le CSE.

Point 3 : Comptes du CSE- Budget 2020

La secrétaire présente les comptes 2019 :

Concernant le résultat des activités sociales et culturelles la Directrice attire l'attention des membres du CSE sur le déficit et indique que même s'il n'est pas important, il faut essayer d'arriver à l'équilibre pour l'année 2020.

Concernant le budget fonctionnement elle précise qu'il a été peu utilisé pour l'année 2019 mais qu'il le sera davantage en 2020 avec la prise en charge de la formation des élus salariés.

Christine COMMINGES-DELPECH rappelle la possibilité de fongibilité entre le budget fonctionnement et le budget activités sociales et culturelles dans la limite de 10% de l'abondement annuel, elle conseille d'utiliser régulièrement cette possibilité pour un meilleur équilibre des chiffres.

Nadège Carrel rappelle que les produits à recevoir correspondent aux cotisations dues par l'employeur pour le dernier trimestre et qui ne sont versées qu'en janvier, une fois la masse salariale stabilisée et connue.

Elle se félicite de la situation saine des comptes.

Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

La secrétaire présente le budget prévisionnel de 2020

Des remarques sont portées sur ce budget :

- Le remboursement dû à l'employeur pour le remboursement de la dette URSSAF est de 7299 sur 5 ans, le premier remboursement aurait dû être réalisé en 2019 mais il y a eu un oubli et il a été convenu de commencer le remboursement en 2020 jusqu'en 2024.

Nadège Carrel précise que les 12548,55€ non affectés doivent être ventilés car dans un budget, les dépenses et les recettes doivent être égales, il faut un solde à 0, on ne peut pas garder en réserve.

Elle indique également que si nous maintenons ce budget tel quel, l'excédent à reporter sur l'année 2021 ne sera plus que de 12548,55€ contre 23668€ pour 2020. Ce n'est pas ce qui avait été prévu et cela obligera à diminuer en 2021 les prestations accordées aux salariés pour pouvoir continuer à rembourser la dette URSSAF.

Nadège Carrel précise que cette année 2020 étant particulière, on peut voter le budget présenté et accepter la forte diminution de l'excédent à condition de bien expliquer que cette position ne pourra pas être maintenue en 2021.

Les membres salariés du 1er collège n'étant représenté qu'à moitié, ils demandent à pouvoir se réunir pour repenser ce budget mais comme il faut le voter rapidement pour commander les chèques vacance, il est convenu exceptionnellement qu'une nouvelle proposition sera faite par le trésorier à Nadège Carrel et qu'ils valideront ensemble le budget 2020.

Point 4 : Présentation de la maquette financière de la CPO et points sur les appels à projet et Rémojeunes

Avant de présenter la maquette financière, Nadège Carrel tient à insister sur le fait que nous vivons une situation exceptionnelle qui nous oblige au quotidien à être agile et à changer nos logiciels de fonctionnement.

A ce titre ce qu'elle va présenter est ce qui a lieu jusqu'à ce que ça change, on ne sait pas à ce jour quel va être l'impact de la crise sanitaire que nous traversons sur l'évolution de nos financements.

La présentation de ce qui était en cours avant le 17 mars ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'évolution.

Nadège Carrel rappelle que le nouveau cadre d'intervention des Missions Locales est entré en vigueur en 2019 avec la mise en œuvre d'une nouvelle CPO 2019/2022. Le pilotage des Missions Locales, confié à l'Etat porte 3 ambitions stratégiques :

- Le pilotage par l'Etat d'une gouvernance stratégique et opérationnelle à faire vivre en lien avec les acteurs compétents et/ou les financeurs des Missions Locales.
- Le déploiement d'une offre de service avec une double priorité : sa différenciation et sa structuration dans un réseau performant (càd que chaque offre de service doit être adaptée à la réalité)
- La mise en place d'un pilotage des Missions Locales par la performance, adossée à des indicateurs nationaux, et la globalisation des crédits (càd que la CPO et la GJ deviennent une seule et même enveloppe avec une part variable).

Cela implique 2 changements majeurs :

- La globalisation consiste à financer l'activité globale des Missions Locales, dont la GJ, permettant ainsi plus de souplesse dans la gestion.

La GJ, considérée comme un dispositif mature, n'apparaît ainsi plus de manière isolée mais comme faisant partie de l'éventail des actions possibles.

Ce principe de globalisation doit favoriser une offre de service décloisonnée pour la construction de parcours sans rupture.

La nouvelle maquette financière de la DIRECCTE Occitanie prend en compte ce nouveau cadre tout en préservant la particularité du poids de la GJ au sein des ML d'Occitanie avec des indicateurs dédiés qui rendent compte des investissements récents en matière de GJ.

-le pilotage par la performance introduit de nouveaux principes de financement corrélés à l'atteinte d'objectifs définis nationalement puis fixés lors des dialogues de gestion par les services territoriaux pour ce qui concerne la part variable.

Présentation de la nouvelle maquette financière :

- Pour rappel les KPI représentent 10% de l'enveloppe financière qui nous est accordée.
 - Pour les 90%, les indicateurs sont de plusieurs ordres :
 - . Le repérage des jeunes NEET c'ad le nombre de premiers accueils
 - . Les entrées en PACEA
 - . La mobilisation de toute l'offre des services notamment le nombre d'entrées en formation et le nombre de PMSMP
 - . Le respect du cahier des charges de la GJ
 - . L'évaluation de la relation entreprise en favorisant les sorties pérennes en alternance ou en emploi durable
- On a une maquette avec la part de chaque indicateur
Voir tableau présenté en annexe.

Nadège Carrel précise que nous sommes toujours en attente de la Convention 2020 et que l'Etat nous a informés qu'il y avait une enveloppe régionale en baisse qui se traduira pour les ML par une baisse entre 3,2% et 1%. Pour la MLHG, une baisse de 3,2% représente 120000€ soit 3 postes de travail.

Frédéric Rollet indique que ces chiffres reposant sur un contexte pré-COVID, il suppose que les instances représentatives des ML vont monter au créneau.

Nadège Carrel confirme que nous ne savons pas ce que va devenir ce cadre de référence et que l'UNML milite pour le modifier.

Elle précise que la MLHG a tenu le choc et qu'il a été fait le même nombre d'entretien que l'année dernière à la même époque et quasiment le même nombre de PACEA ; seul le chiffre de la GJ a diminué puisque nous n'avons pas fait d'entrées. En ce qui concerne les premiers accueils, nous sommes à moins 12% ce qui n'est pas catastrophique.

Le télétravail a permis un bon maintien de l'activité.

REMOJEUNE

Le dispositif a démarré en septembre 2019 : les premiers territoires concernés par la démarche sont ceux des antennes du Muretain (CC du Muretain, CC du bassin Auterivain, CC du Volvestre et CC Cœur de Garonne), les communes de Toulouse métropole Ouest (Colomiers, Cugnaux, Villeneuve), CC de la Save et du Touch et du Lauragais (SICOVAL, CC Terres de Lauragais Revel Sorézois).

Au 15 janvier :

- 170 jeunes ont été repérés
- 95 jeunes ont été mobilisés
- 54 ont intégré un accompagnement

Une dynamique partenariale a été enclenchée à travers 6 cellules REMOJEUNES qui ont réuni 106 personnes et 16 réunions partenariales.

La demande initiale de financement était de 870000€ et nous avons eu un accord pour 450000€.

Le dossier FSE déposé pour compléter le financement a été accepté.

Le dispositif continue sur les 3 premiers territoires jusqu'à décembre 2020 et à partir du 1^{er} avril sur les 3 autres territoires (Nord Est/Nord-Ouest et Comminges).

Pour passer cette étape de COVID, on va repérer les publics sur les réseaux sociaux, les intervenants actuels seront formés et on associera les promeneurs du Net à la démarche.

Point 5 : Accord d'intéressement 2020

Nadège Carrel indique que cet accord était prêt mais compte tenu des circonstances il est difficile de le présenter en tant que tel.

On sait qu'un décret a été publié pour que les nouveaux accords d'intéressement puissent être déposés un peu plus tard, on a jusqu'au 31 août 2020 % mais nous n'avons aucune précision sur les avenants.

Nadège Carrel précise que pour le dépôt de l'avenant on attendra de savoir si l'objectif PACEA est diminué.

Lydie Clément demande ce qu'il en est du versement de l'intéressement de 2019 car beaucoup de salariés se posent la question.

Nadège Carrel répond que le versement est repoussé puisque ni le Conseil d'Administration ni l'Assemblée Générale n'ont pu se tenir. Un CA dématérialisé est prévu au mois de mai, ce qui permettra de clôturer les comptes et peut être compte tenu des circonstances exceptionnelles cela sera suffisant pour décider du versement de la prime. Normalement, ce n'est pas le cas, le versement est conditionné au vote en Assemblée Générale ; de toute façon la date limite de versement est le 31 décembre 2020.

Point 6 : Présentation de l'avenant 66 et implications sur notre contrat collectif de santé

Une évolution des dispositions conventionnelles de branche nous avait conduit à adapter notre DUE en 2016, nous l'avons ensuite modifié en octobre 2019 en faisant le choix du maintien des taux de remboursement en contrepartie d'une prise en charge d'une partie des cotisations par le salarié.

La signature d'un nouvel avenant conventionnel n° 66 du 26/11/2019 par les partenaires sociaux portant sur la définition des ayants droits et les cas de dispense nous amène à une nouvelle actualisation de notre DUE qui modifie la définition du conjoint à charge.

Cette modification ne concerne qu'un seul salarié de la MLHG et n'affectera pas les tarifs négociés avec PREVIFRANCE.

Conformément à l'article 66, les bénéficiaires sont définis comme suit :

- L'ensemble des salariés de la ML
- Les conjoints à charge(obligatoire) : conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS qui perçoit des revenus professionnels ou de remplacement dont le montant annuel brut est inférieur à 20% de la sécurité sociale
- Les conjoints non à charge(facultatif) : conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS qui perçoit des revenus professionnels ou de remplacement dont le montant annuel brut est supérieur ou égal à 20% de la sécurité sociale.

La nouvelle DUE sera présentée à tous les salariés via Intranet et dès que cela sera possible, elle sera remise en main propre à chaque salarié contre signature.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité.

-

Point 7 : Mouvement du personnel

Christine Comminges -Delpech présente le mouvement de personnel depuis le mois de janvier 2020 :

- Changement de site d'un salarié d'Aucamville vers Muret
- Fin d'un contrat PEC à Labège
- Départ d'un salarié de Colomiers à la suite d'une rupture conventionnelle
- Fin d'un CDD de remplacement sur l'antenne de Colomiers
- Embauche d'un salarié en CDI à la suite d'un CDD sur antenne de Colomiers
- Un CDD pour remplacement maladie sur antenne de Colomiers
- Renouvellement d'un CDD de remplacement maladie sur antenne de Muret et de Colomiers
- Un Service civique sur Muret
- Une démission sur Aucamville
- Une fin de CDD sur poste rattaché au projet REMOJEUNES à Labège
- Fin de 2 services civiques sur Muret et Colomiers
- Renouvellement d'un CDD jusqu'à la fin de l'année sur l'antenne de Carbonne

Questions diverses

- Lydie Clément explique que les questions des salariés portent essentiellement sur le déconfinement.

Nadège Carrel répond qu'un plan de reprise est travaillé à plusieurs niveaux avec le médecin du travail, l'association régionale des Missions Locales d'Occitanie et les consignes de l'UNML.

Un CHSCT est prévu la semaine prochaine avec la participation de la médecine du travail pour présenter le plan de déconfinement.

Un plan d'accueil et de circulation est organisé sur chaque site.

Les achats des produits de protection (gel, masque,) ont été réalisés avec l'avis du médecin du travail pour vérifier leur qualité.

Ce plan progressif de déconfinement prévoit un mix de télétravail et de présentiel pour accueillir les jeunes les plus en difficulté.

Nadège Carrel précise qu'elle pense que nous avons perdu entre 20 et 25% des jeunes.

Elle indique qu'une modification de notre pédagogie sera nécessaire, qu'elle est fière des innovations qui ont été réalisées et qu'il va maintenant falloir les capitaliser.

- Concernant la GJ, la MLHG participe à un groupe de travail avec 5 autres grosses ML sur l'organisation autour des interventions collectives pour lesquelles nous attendons aussi les directives de l'UNML.

Une réflexion est menée concernant un démarrage dématérialisé des cohortes de GJ. Une réunion avec tous les référents GJ sera organisée pour travailler sur un modèle type de fonctionnement. Beaucoup de conseillers ont fait du collectif en dématérialisé et pourront former leurs collègues.

Il faudra être attentif à former tous les conseillers qui n'ont pas du tout utilisé ces méthodes pédagogiques.

En réponse à la question de protection de l'image posée par de nombreux salariés lors de l'utilisation de ces nouveaux outils numériques, Nadège Carrel indique qu'un travail est réalisé par l'UNML sur ces questions et qu'on attend un cadrage national.

- Lydie Clément demande si des mesures particulières sont prévues pour accompagner les salariés qui en auraient besoin. Nadège Carrel indique qu'une note a été envoyée sur l'intervention possible de la médecine du travail avec un numéro à contacter. Elle exprime aussi l'inquiétude de certains salariés concernant la garde de leurs enfants dans le cadre de la reprise d'activité.

Nadège Carrel indique qu'une réflexion est menée et que l'employeur tiendra compte des problèmes d'organisations individuels liés à une réouverture partielle des établissements scolaires. Si la difficulté d'organisation est liée au choix du salarié de ne pas envoyer son enfant à l'école, il devra assumer lui-même cette décision.

Clôture du CSE à 17 H 30

